

CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 2/2025

**Séance ordinaire du 20 mai 2025
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. Cyril Duruz

Membres présents :	64
Membres absents excusés :	16
Arrivées tardives :	0
Membres non excusés :	<u>0</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Fanny BURKI, Paulette DE VRIEZE STAN, Anne-Marie FISCHER Sandrine LARGEY BOTTI, Manon REIST, Chloé RESTAURI, Linn THOREAU MARGOT, DAVIDEK et MM. Alano CAUDERAY, Nicolas GAROFLID, Yann GLAYRE, Mario MIGUEL CAMPOS, Rosario MONTE, Cristian NEAGU, Mario Miguel CAMPOS, Adame BIRUK. M. Alain MONOD, Syndic.

Absents non excusés : --

Arrivée tardive : --

A 19h32, **M. Cyril Duruz**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux ainsi qu'à M. Damien Bally, Secrétaire municipal, qu'il félicite, au nom du Conseil, pour sa récente titularisation.

Il excuse la présence de M. Alain MONOD, Syndic. Si d'aucun pourrait regretter son absence, il trouve au contraire très bien de montrer que la Municipalité travaille et avance en équipe. Son absence explique que la réponse à l'interpellation de Mme Neumann Donegani, sur l'influence des nouveaux habitants sur la péréquation, soit repoussée au prochain Conseil.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise en place de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse n'est pas représentée.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité et vos intérêts.

Le Président donne lecture de la liste de personnes qui se sont excusées ce soir.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 64 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour tel que proposé.

Au vote, l'ordre du jour tel que proposé est accepté à une grande majorité.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Depuis notre dernier Conseil, il a eu l'occasion de vous représenter aux événements suivants, en plus de quelques nonagénaires :

- SA 29 mars : Inauguration de la nouvelle caserne du feu
- VE 2 mai : Inauguration du foyer de la Grande salle
- SA 10 mai : Inauguration du collège de Bois-Murat.

Trois magnifiques inaugurations, à l'image des institutions qui vont les utiliser. Merci beaucoup à la Municipalité pour ces moments cordiaux.

La Présidence a par ailleurs répondu à l'avant projet de la Loi sur les communes. La Municipalité a rendu son travail et le Bureau de son côté également, tous deux dans les délais.

M. le Syndic l'a prié de repousser à la séance de septembre la réponse au postulat de M. Thierry Sprungler « *Améliorer la coordination entre la Municipalité et le Conseil Communal en matière financière* ».

Le 12 avril dernier, nous avons appris le décès de M. René Leresche, ancien conseiller communal de 1993 au 31.12.2017 et ancien Président du Conseil. Nous transmettons à son épouse et sa famille nos plus sincères condoléances.

La séance de passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau du Conseil aura lieu le mercredi 25 juin à 18h30 au Carnotzet de la Maison de commune. Un repas suivra chez le nouveau président. Merci aux membres désirant rejoindre le Bureau de réserver cette date.

Le samedi 14 juin prochain aura lieu la prochaine sortie extra muros du Conseil communal. Un Doodle vous a été envoyé pour les inscriptions. Il est encore possible de s'inscrire. Le programme complet sera transmis ces prochains jours. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, merci de vous inscrire rapidement.

Enfin, il tient à féliciter M. le brigadier Christian Oppliger, citoyen de la commune, que le Conseil fédéral a nommé en tant que commandant des forces aériennes suisses à partir du 1^{er} octobre 2025 et qui sera simultanément promu au grade de divisionnaire.

Le Président en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2025.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote du procès-verbal du 11 février 2025.

Au vote, le procès-verbal du 11 février 2025 est accepté à l'unanimité.

4. HYMNE VAUDOIS.

Le président remercie le Maître de chapelle, M. le Conseiller Fabien Loi Zedda, pour la brillante intervention de la dernière séance mais, il espère que cette fois la technique ne nous lâchera pas.

Le Président prie l'Assemblée de se lever afin d'entonner la 2^{ème} strophe de l'hymne Vaudois.

5. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE COMMUNALE (MME CHRISTELLE RACINE - VERTS).

Le Président invite Mme Christelle Racine à s'avancer et à l'Assemblée de se lever.

Conformément à l'article 5 de notre règlement, les nouveaux conseillers doivent prêter serment. A l'issue de la lecture du serment et à l'appel de son nom, Mme Racine est invitée à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, Mme Christelle Racine est félicitée et applaudie, elle peut donc rejoindre son groupe et siéger valablement.

Avec cette assermentation, l'Assemblée est maintenant au nombre de 65.

6. ÉLECTIONS D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Le Président ouvre la parole.

Au nom du PLR, M. Julian Pidoux propose la candidature de M. Claude Matter en tant que membre suppléant de la commission des finances.

Il n'y a pas d'autres candidats. M. Claude Matter est élu en qualité de suppléant de la Commission des finances.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

▪ M. Roland Perrin, Municipal

1^{ère} communication, départ à la retraite de M. Yves Glayre

M. Yves Glayre, Chef de la police administrative, a informé la Municipalité de son désir de prendre une retraite anticipée au 31 juillet prochain, après 28 ans passés au service de la Commune. Nous perdrons une force tranquille, assurant son rôle avec une bienveillante fermeté. Nous remercions d'ores et déjà M. Glayre pour l'important travail accompli et sa disponibilité durant toutes ces années.

2^{ème} communication, mise en ligne du site internet de la commune

Pour vous signaler que le nouveau site internet de la Commune sera probablement mis en ligne courant juin.

3^{ème} communication, le 60 km/h sur la route de Berne

Concernant la réduction de la vitesse à 60 km/h sur la route de Berne, le délai de recours suite à la publication dans la FAO est échu. Nous n'avons pas encore de confirmation officielle de la DGMR, mais il semblerait que les panneaux de limitation de vitesse seront posés très prochainement.

4^{ème} communication, construction du bâtiment pour l'équipe forestière sur le site de la voirie

Pour mémoire, la demande d'un crédit de construction du préavis 1/2024, accepté par le Conseil communal en séance du 6 février 2024, concerne 2 bâtiments : des vestiaires avec buvette pour le club de football et un dépôt/atelier pour l'équipe forestière. Lors de la mise à l'enquête publique, ce dernier bâtiment a fait l'objet d'oppositions de la part du voisinage. Ces oppositions ont été levées par la Municipalité. Les opposants ont alors fait recours à la CDAP (Cours de Droit Administratif et Public du Tribunal cantonal). La CDAP a rejeté le recours le 8 avril dernier. On sait aujourd'hui que les recourants ne feront pas appel au Tribunal Fédéral. Les travaux de construction des 2 bâtiments peuvent donc commencer.

5^{ème} communication, création de l'AGEV

Le sujet de cette 5^{ème} communication est la création de l'AGEV, l'association intercommunale de gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy. De nombreuses séances ont impliqué tant les municipaux que les techniciens en charge des eaux usées des différentes communes du périmètre de la CISTEP. L'objectif visé par ces séances était de simplifier et optimiser l'entretien des collecteurs intercommunaux et de supprimer les multiples conventions qui leur sont associées.

Après analyse des différentes variantes proposées pour la gestion du réseau intercommunal des eaux usées, la création d'une association selon les articles 112 et suivants de la Loi sur les communes a été retenue et les principes de répartition des coûts d'exploitation et d'investissements de la future association ont été définis.

Vous serez peut-être intéressé de savoir que le Conseil intercommunal de l'association serait composé, pour chacune des communes concernées, d'un conseiller municipal et d'un nombre variable en fonction du nombre d'habitants de délégués élus parmi les Conseillers communaux. Épalinges aurait par exemple 3 délégués si le nombre d'habitants dépasse 10'000, 2 dans le cas contraire.

Au stade actuel du projet, il s'agit de faire valider les statuts et un modèle de préavis à l'intention des Conseils communaux. Pour ce faire le Bureau du Conseil vient de nommer une commission consultative, en l'occurrence la commission de politique régionale, et la commission des finances pour traiter de ce sujet. Elles auront jusqu'à fin juin pour rendre leur rapport à la Municipalité, qui aura elle-même jusqu'à mi-août pour transmettre ses remarques et celles des commissions à la direction de projet.

6^{ème} communication, bouclage du préavis 13/2022

Le préavis 13/2022, Modernisation de l'éclairage public, demande d'un crédit de construction de CHF 400'000, s'est terminé avec une dépense de CHF 393'931.30, soit une petite économie de CHF 6'068.70.

▪ Mme Chantal Good, Municipale

Suite aux questionnements lors du précédent Conseil communal de deux conseillers communaux, d'une part, les modalités de montage et démontage des plafonds dans le bâtiment de la salle de gym de la Croix-Blanche, et d'autre part, l'étalement des travaux, elle souhaite apporter les précisions suivantes :

Concernant les faux plafonds :

Les faux plafonds ont été conçus en tenant compte des contraintes techniques et des usages spécifiques à chaque espace. Ainsi, les plafonds des couloirs sont entièrement démontables afin de permettre un accès rapide et aisé aux installations techniques en cas d'intervention. En revanche, dans la salle de gym, les plafonds sont fixes pour des raisons de sécurité : un plafond démontable pourrait tomber en cas de choc, ce qui représenterait un risque pour les usagers. Toutefois, des trappes de visite ont été prévues pour garantir l'accès aux équipements techniques tout en maintenant un haut niveau de sécurité.

Concernant l'étalement des travaux :

L'organisation des travaux en plusieurs phases entraîne un surcoût, principalement en raison de contraintes d'usage et de calendrier. Les locaux doivent rester partiellement accessibles pour permettre la continuité des activités scolaires et associatives. De plus, les périodes d'intervention sont limitées par le calendrier des vacances scolaires. Enfin, il n'est pas possible d'interrompre l'ensemble des installations techniques simultanément, celles-ci étant indispensables au fonctionnement des autres zones en chantier. Cette fragmentation rend difficile une estimation précise du surcoût, mais il est certain que les travaux étalés dans le temps reviennent plus cher que des travaux réalisés en une seule phase.

Quelques mots sur la journée d'inauguration du site de Bois-Murat qui a eu lieu le 10 mai dernier.

C'est sous un soleil éclatant et dans une atmosphère radieuse, que cette journée a eu lieu et a été une belle réussite, rythmée par les sourires, les échanges chaleureux et des retours très positifs.

La matinée a été consacrée à la partie officielle, en présence de diverses autorités cantonales et locales, ainsi que d'invités, venus célébrer ensemble cette étape

importante. Temps fort de ce moment : la cérémonie des remerciements suivie de la découpe du ruban à plusieurs.

L'après-midi, le site s'est animé avec des portes ouvertes qui ont connu un joli succès. Petits et grands ont pu profiter de diverses activités, d'un quizz ludique et instructif.

En chiffres cela donne ceci :

- 210 connexions enregistrées sur le parcours du Bâtiment A.
- 187 connexions sur le Bâtiment B.

Ce qui donne une bonne indication de la fréquentation globale, probablement équivalente à une visite par famille.

Le sondage de satisfaction, bien que n'ayant recueilli que 24 réponses, affiche une note moyenne de 4,75/5, avec un commentaire qui résume bien l'esprit de la journée :

« Sympa de pouvoir visiter les classes des enfants. »

Ce qui a donné des idées à certains, qui ont même demandé quand ce serait l'année prochaine. Nous avons dû leur expliquer que c'était en lien avec la fin des travaux et non l'école qui proposait aux élèves et parents de se projeter.

Pour celles et ceux qui n'ont pas eu l'occasion de venir sur place, il est projeté une très courte vidéo réalisée avec un drone par une des collaboratrices de l'OEJS et qui met en lumière les locaux et le site.

▪ **Mme Marisa Dürst, Municipale**

Elle a trois communications à transmettre.

La première concerne la politique salariale de la commune. Le 14 mars, le service des RH a réalisé l'analyse de l'égalité salariale à l'aide de l'outil de la Confédération. Cette analyse est obligatoire et doit se réaliser tous les 5 ans. La dernière analyse datait de 2018 et il était temps de la réactualiser ce qui a été fait par la nouvelle équipe RH. En tenant compte des différences dans les caractéristiques liées aux qualifications et des caractéristiques liées aux postes de travail, les femmes gagnent 4.3% de moins que les hommes. La valeur limite fixée à 5% n'a donc pas été dépassée. Par conséquent, la Municipalité a l'avantage de vous informer que l'égalité salariale entre hommes et femmes est respectée dans la Commune d'Épalinges selon le principe constitutionnel de salaire égal pour un travail de valeur égale. Grâce à cette analyse, l'office de la culture vient de recevoir une subvention pour l'organisation de la semaine d'action contre le racisme.

La 2^{ème} communication concerne le plan de transition écologique et sociale. Plusieurs étapes se sont déroulées ces dernières semaines entre les deux Conseils communaux. Tout d'abord la Municipalité ainsi que les chefs de service et d'office se sont réunis le 24 mars 2025 en présence de Bio Eco le bureau mandataire.

Pour ce deuxième grand atelier, les participants ont réfléchi à des actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre la neutralité carbone en 2050. En outre, début mai et jusqu'à fin juin, la population est invitée à se rendre sur la plateforme Decidim pour se prononcer sur une vingtaine de mesures proposées par la Municipalité. Ce choix n'est en aucun cas exhaustif, il s'agit d'une sélection parmi la centaine de mesures émises par la Municipalité, l'administration communale, les sociétés locales et Bio Eco. Sur cette plateforme, il est également possible de proposer de nouvelles mesures. C'est ce qui se fait actuellement. La Municipalité vous invite également à participer à ce sondage et à en parler autour vous. Actuellement plus de 120 personnes ont participé.

Elle aimerait aussi signaler que le site internet rencontre quelques problèmes techniques actuellement. Malheureusement, le temps de réponse est assez long. Hier une séance a eu lieu avec le service concerné et tout est mis en œuvre pour réduire le temps de réponse. Il a été détecté un souci de connexion avec l'opérateur Sunrise. Tout est fait au mieux pour régler ce problème technique.

Troisième communication concerne les aménagements cyclables sur la route de la Croix-Blanche. Pour faire suite à l'interpellation de M. le Conseiller Anton Epp, la Municipalité est intervenue auprès des TL pour demander la suppression de la voie de bus sur la route de la Croix-Blanche. Les TL ont accepté notre requête. Au mois de février, les discussions ont eu lieu avec la DGMR également pour créer un aménagement cyclable comprenant une bande cyclable ainsi qu'une piste cyclable à l'arrivée du plat de la Croix-Blanche. Ces aménagements ont été acceptés. Elle précise que la bande cyclable consiste à un marquage en sol en jaune qui délimite un espace dédié aux vélos alors que la piste cyclable est physiquement séparée de sa voie de celle des autres usagers par une platebande. Ce projet est en phase de finalisation et devrait si tout va bien voir le jour au courant de cet été. Il permettra de concilier différents modes de transport et de garantir une meilleure sécurité pour les cyclistes. Elle voulait également informer le Conseil que le parking manifestation sera en partie conservé afin de garantir un nombre suffisant de places de parking en cas d'évènement important. Le coût de cette mesure est estimé à environ CHF 40'000,00 qui sera financé par le crédit de construction du préavis No 22/2021 portant sur les différentes mesures en lien avec la mobilité et une subvention sera demandée au canton, celle-ci peut atteindre jusqu'à 50% pour un projet en faveur de la mobilité douce.

8. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT « AGIR POUR LIMITER LA FRACTURE NUMÉRIQUE » – RAPPORT N° 03/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Non ce n'est pas le cas.

Il demande ensuite si Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt souhaite prendre la parole ce qui est le cas. Elle remercie la Municipalité pour la réponse à son postulat. Elle l'avait déposé il y a trois ans et c'est vrai que durant ces trois dernières années, il y a eu un déploiement très important de tous les outils liés à l'intelligence artificielle. Les enjeux qui sont liés à l'utilisation de cette dernière sont très importants et elle pense que ce postulat a d'autant plus d'intérêt, car il est vraiment nécessaire que la population puisse en faire usage tout en étant conscient des limites et des dangers de ce type d'outil. Donc par rapport à cela, ce déploiement peut avoir comme effet d'augmenter les effets de fracture numérique. Elle souhaite déposer deux vœux dont elle a déjà abordé en séance de commission. Le premier serait qu'un sondage soit effectué auprès de la population afin de connaître ses besoins en matière de connaissance numérique. Le deuxième vœu porte sur une des propositions qui avait été faite de subventionner des cours destinés aux Séniors sur les domaines informatiques et numériques. Sa demande serait d'élargir à l'ensemble des personnes de la commune qui seraient intéressées à suivre ces cours et de ne pas seulement cibler les Séniors parce que la fracture numérique peut concerner des personnes de tous âges.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du rapport 03/2025.

Au vote, avec 49 oui, 2 non et 2 abstentions, le rapport 03/2025 est accepté.

Le Président remarque qu'un nombre important de personnes n'a pas voté et il pose la question si des problèmes techniques sont rencontrés. Le résultat du vote étant clair, il est passé au point suivant.

9. COLLÈGE DE LA CROIX-BLANCHE ET GARDERIE LES JARS'DINS - DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DU SOUS-SOL ET DE VENTILATION PASSIVE ET PROTECTION SOLAIRE DES COMBLES - PRÉAVIS N° 05/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie la Municipalité, l'administration et la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Non ce n'est pas le cas.

La parole n'est pas demandée par le Conseil. Le Président passe au vote du préavis 05/2025.

Au vote, avec 61 oui, 0 non et 2 abstentions, le préavis est accepté.

10. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL RICHARD GOLAY «POUR UNE NOURRITURE SAINE, LOCALE ET DE SAISON DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX DE RESTAURATION COLLECTIVE » - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président précise que le Conseil de ce soir a reçu 5 postulats à traiter, le Bureau en a approuvé la recevabilité.

Il demande si M. Richard Golay souhaite prendre la parole ce qui est le cas.

M. Richard Golay. Le sujet d'une nourriture saine, locale et de saison est un thème cher aux Verts. Dans nos structures de restauration collective, les enfants d'Épalinges profitent déjà maintenant d'une alimentation saine et équilibrée grâce au label Fourchette verte porté par l'Association du même nom. L'Association qui existe à l'échelle suisse sous le nom de Fourchette verte Ama Terra a mis en place depuis quelques années un label étendu pour améliorer la cohérence de son message. Cela concerne principalement l'approvisionnement en nourriture produite localement et dans le respect de l'environnement. Ce nouveau label intègre en particulier un volet pour l'encouragement à la participation des enfants à l'élaboration des repas. Conformément à l'article 63 de notre règlement qui requiert l'accord de 10 conseillers minimum, il demande la transmission de ce postulat à l'examen d'une commission.

Le Président demande si 10 conseillers acceptent le renvoi de la prise en considération.

Il passe donc au vote de la proposition de renvoi à une commission.

Au vote, largement soutenu par plus de 10 conseillers, la proposition de renvoi en commission est acceptée.

11. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE LAETITIA KULAK « AMÉNAGEMENT DU ROND-POINT DES CROISETTES ET AUGMENTATION DES PLACES DE STATIONNEMENT DE DÉPOSE-MINUTE » - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande si Mme la Conseillère communale Laetitia Kulak souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Il demande ensuite si la discussion est demandée par la Municipalité, puis par le Conseil communal ?

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 41 oui, 8 non et 14 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

12. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL LAURENT BALSIGER ET CONSORTS « ANALYSE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA CENTRALE DE CHAUFFAGE À DISTANCE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET PRIVÉS » - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président ouvre la discussion.

Est-ce que M. le Conseiller Communal Laurent Balsiger souhaite prendre la parole ? C'est le cas.

M. Laurent Balsiger explique que ce postulat a pour objectif, depuis le renoncement de la Municipalité au chauffage à distance de la Croix-Blanche, de maintenir les objectifs de décarbonatation qui restent et surtout de se référer à la loi sur l'énergie cantonale qui est en révision et qui va dans le sens de la suppression des chauffages à énergie fossile. Donc des défis pour nos immeubles, les bâtiments communaux ainsi que d'autres bâtiments locatifs dans la région qui sont chauffés avec cette énergie et qui vont devoir trouver des solutions dans un état d'esprit que notre Commune soit acteur et facilitateur de solutions. Ce sont 7 conseillers de divers partis à souhaiter vraiment que la Municipalité et la Commune puisse chercher des solutions. Mais maintenant que ce projet ambitieux de centrale de chauffe sur notre territoire n'est plus possible, en tous cas pour un temps, il conviendra de résoudre déjà la première étude des bâtiments communaux et de voir si la solution peut s'étendre aux bâtiments autour. De là, progressivement reconstruire un réseau sur la base des 5 points qui sont proposés pour analyser ces solutions et voir ce qui est possible d'entreprendre. Il l'espère, in fine pouvoir trouver des solutions tant pour nos bâtiments communaux que pour les bâtiments autour.

Le Président demande si la discussion est demandée.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 56 oui, 1 non et 6 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

**13. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MORGAN BRIDE, CONSEILLER COMMUNAL
« RENFORCEMENT DE L'INCLUSION DES PERSONNES LGBT+ DANS NOTRE
COMMUNE » - PRISE EN CONSIDÉRATION.**

Le Président demande au Conseiller communal Morgan Bride si la parole est souhaitée.

M. Morgan Bride. Ce postulat lui tient particulièrement à cœur, surtout en vue des événements récents. En lisant encore l'autre jour dans le journal que les crimes motivés par la haine envers les personnes LGBTQIA+, soit les personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres et autres minorités de genre et d'orientation avait doublé, bien que les lois et les mentalités aient évolués ces dernières années notamment en faveur des personnes homosexuelles et trans, la réalité reste marquée par la violence mais surtout par la peur. La peur d'être mal reçu, mal compris même discriminé. C'est pourquoi il souhaite par ce postulat que notre Commune étudie la possibilité de rendre ses services plus accueillants pour cette communauté. Cela pourra passer par des gestes simples et peu coûteux comme une séance d'information pour le personnel communal, quelques autocollants inclusifs apposés sur les guichets ou les bâtiments et d'autres actions symboliques mais importantes. Notre village continue de grandir, nous avons franchi le cap des 10'000 habitant-e-s. Statistiquement cela signifie qu'au moins 1'000 personnes pourraient être directement concernées par une telle démarche d'inclusivité. Il vous invite donc à soutenir ce postulat. Il s'agit en somme de permettre à toutes et tous de s'adresser à son administration sans crainte. De garantir que chaque habitant-e quel que soit son orientation ou son identité puisse être reçu avec respect et bienveillance.

M. Michael Mäder. Il soutient vraiment du fond du cœur l'inclusion de toutes et tous quelle que soit son orientation sexuelle ou amoureuse. Dans notre société, ce qui est

très important, c'est que personne ne doit se sentir délaissé. Cependant, il est quand même contre cette proposition de postulat. Pour commencer, tout au début on parle de M. Trump - après on peut discuter si c'est la bonne comparaison ou pas mais quand on prend l'exemple des États-Unis, on voit malheureusement que M. Trump s'est fait réélire 4 ans après sa première élection et on doit se rendre compte qu'il y a un rebond dans la société par des gens qui se sont dit qu'il était contre une part de la société ou une autre et cela ce n'est pas que l'on souhaite bien-sûr. Par contre, il ne pense pas que l'on pourra changer cela si on propose justement des mesures inclusives. Pour revenir sur le fond, il s'est dit que c'était une bonne idée, car l'accueil doit être au rendez-vous de tout le monde c'est important. Mais après, en discutant avec plusieurs concitoyen-ne-s, il est relevé que le problème est bien plus grave, plusieurs personnes lui ont fait part d'un souci d'accueil dans notre Commune et constaté que l'administration communale n'était pas bienveillante, elles ne se sont donc pas senties traitées correctement. Il propose donc, avant de vouloir faire une formation pour un groupe spécifique de personnes, de commencer par une formation générale afin que justement toutes et tous se sentent vraiment bien à l'aise et accueillis. On pourrait par la suite, dans un deuxième temps, ajouter des autocollants ou autres afin que les gens LGBT+ se sentent à l'aise et bien écoutés.

Mme Laetitia Kulak. Elle a pris note du postulat déposé et elle suggérerait plutôt une Municipalité neutre au service de toutes et tous. Elle entend par ceci une administration communale qui a pour mission première de garantir un service équitable, respectueux et impartial à l'ensemble de ses administrés. Il n'est pas du rôle d'une administration communale de revêtir des engagements politiques ou idéologiques sous forme de symboles ou de mesures spécifiques. La Commune doit rester un espace neutre où chaque citoyen-ne-s, quel qu'il soit sa conviction personnelle, peut se sentir pleinement représenté-e-s avec respect sans que des préférences partisans ne soit affichées.

De plus, la mise en place de formation ou de démarches spécifiques risque de créer une catégorisation involontaire de citoyen-ne-s mettant l'accent sur des spécificités au lieu de garantir une politique d'accueil respectueuse. Plutôt que de promouvoir une série de mesures spécifiques qui s'inscrivent dans un registre militant, elle suggère plutôt que la Municipalité s'engage à assurer un service respectueux et impartial qui accueille tous les administrés sans distinction ni mise en avant de sensibilité spécifique.

Deuxièmement éviter toutes formes d'étiquetages idéologiques afin de préserver la diversité des opinions, des sensibilités présentes dans la commune et éviter surtout le piège du communautarisme. Chaque citoyenne, chaque citoyen doit pouvoir se reconnaître dans son administration sans qu'elle affiche des engagements qui pourraient être perçus comme segmentant par l'ensemble de la population. Elle termine en disant que la collaboration avec une association comme VoQueer pour instaurer des mesures inclusives remet en question la neutralité de la Municipalité. Assurer un accueil respectueux à toutes et à tous ne signifie pas de créer des initiatives qui favorisent une sensibilité particulière au détriment de l'impartialité.

M. Nicolas Häusel. Si on entend les discours qui viennent de nous être tenus on ne fera pas de fête de la musique, on ne ferait pas de fête de la mobilité, on ne ferait pas de subvention pour l'énergie renouvelable. Il ne voit pas pourquoi on prendrait parti d'une manière ou d'une autre et comme le propose Morgan Bride d'une manière sensible et raisonnée pour une communauté. Il n'y a pas de commission de mesure d'intégration. Et de commencer par des mesures d'intégration générale, il propose donc de soutenir ce postulat qui va à amener la Municipalité à réfléchir à des solutions pour l'intégration des communautés citées dans ce postulat et de l'élargir à d'autres communautés. Pour

toutes ces raisons, les discours qui ont été tenus pour lui ne remettent pas en cause l'acceptation de ce postulat.

M. Laurent Balsiger. Il remercie Morgan Bride de sa proposition. Il ne s'agit pas de favoriser qui que ce soit, il s'agit de s'assurer que chacune, chacun est bienvenu et traité de la meilleure des manières. Donc c'est dans le sens de certain préopinant de s'assurer que chacune, chacun soit accueilli et se sente bien dans notre Commune y compris au sein de l'administration. Il relève que ce n'est pas quelque chose d'innovatif et de nouveau qui est proposé, cela existe déjà dans plusieurs autres communes de ville de notre taille comme Nyon, Morges et Renens. Il s'est permis de poser la question à certains Municipaux œuvrant dans ces communes. A l'unanimité ils lui ont déclaré que ces démarches ont été positives. Morges a lancé, suite à un postulat similaire, une enquête auprès de ses collaborateurs pour réfléchir à ces questions-là de l'accueil de tous les publics. Il ne s'agit pas de favoriser un public en particulier, mais de s'assurer que tous les publics soient bien accueillis. Les résultats étaient positifs pour tout le monde, et pas seulement pour ce public-là. De manière générale, cela a amené une réflexion constructive sur la manière dont l'accueil de chacune et chacun pouvait être amélioré. Il encourage vivement à soutenir ce postulat pour justement un accueil de meilleure qualité pour toutes et tous.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 26 oui, 22 non et 13 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

14. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL PATRICK EERDMANS ET CONSORTS « PRÈS DE 800 CHIENS ENREGISTRÉS À ÉPALINGES, À QUAND UN PARC À CHIEN ? » - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président ouvre la discussion.

M. Patrick Eerdmans. En premier lieu, plusieurs personnes ont fait part de leur étonnement quant au nombre de chiens indiqué dans ce postulat. Monsieur le Syndic l'a également informé que le nombre s'approche plus de 500 chiens dans notre Commune. Il en a eu confirmation en se renseignant dans les comptes 2023.

Néanmoins, il s'avère quand même que ses sources sont diverses et à priori fiables ; un article du 24heures de 2023, un article de Watson de janvier 2024 ou encore la base de données nationale « Amicus » (Ci-dessous les liens).

Bref, on ne peut qu'en conclure que soit les chiffres d'Amicus sont faux, soit les chiffres de la Commune sont faux, ou alors près de la moitié des propriétaires n'ont pas inscrits leur chien, ce qu'il peine quand même à croire. Enfin, quel que soit le chiffre correct, il y aurait en tous cas 1 chien pour 20 personnes.

Ce qui équivaut également à un certain nombre de propriétaires de chien qui, à Épalinges, paient CHF 180.- par année et par chien, dont CHF 100.- partent au canton et CHF 80.- à la Commune. La question qu'il se pose est : « Comment cet argent est-il investi ? » et « est-ce qu'il n'en reste pas assez pour financer un parc à chiens ? » Si tel est le cas, il ne reste plus que la question du terrain.

Il y a 3 ans, lors du débat autour de la prise en considération du postulat similaire de Madame Gabrielle Garoflid, Monsieur le Syndic et Monsieur le Municipal Perrin avait dit qu'il n'y avait pas de terrain disponible sur la Commune.

Aujourd'hui, il se dit que s'il y a le terrain pour une place des fêtes dans le cadre des estivales ou pour la soirée du premier août à côté de l'église des Croisettes, il devrait être envisageable de demander à la Municipalité de trouver un espace, ne serait-ce que provisoire, pour nos chiens, surtout s'il venait à être financé par les propriétaires. Par avance, il remercie le Conseil de bien vouloir prendre en considération ce postulat et ainsi de demander à la Municipalité d'étudier les possibilités quant à la faisabilité de ce projet.

<https://www.watson.ch/fr/suisse/animaux/143771061-voici-les-communes-ou-vivent-le-plus-de-chiens-en-suisse>

<https://www.24heures.ch/voici-les-races-de-chiens-les-plus-populaires-en-suisse-573570923076>

<https://tierstatistik.identitas.ch/fr/dogs-map-commune.html>

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 27 oui, 21 non et 12 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

15. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL BOGOMIL KOHLBRENNER « ABANDON DU PROJET UAPE VILLAGE : CLARIFICATION SUR L'ANALYSE FINANCIÈRE, LA GARANTIE D'UN ACCUEIL SUFFISANT ET LA MINIMISATION DES TRANSPORTS, ET DEMANDE DE RÉEXAMEN ».

En préambule, le Président remercie sincèrement la Municipalité pour tous les points qui ont été amenés dans la réponse. En son nom propre et ceux qui veulent s'y associer, il trouve un petit peu dommage que la Municipalité regrette de devoir répondre à une interpellation. Il pense que ces questions sont suffisamment importantes et coûteuses (le chiffre de CHF 10'000'000 sur la durée de vie a été évoqué) pour que le Conseil puisse être informé par écrit. Il en mesure le travail fourni par la Municipalité. Si le Conseil pense qu'il y a trop de travail pour la Municipalité, un préavis sera prochainement soumis au Conseil, qui permettra d'augmenter quelque peu son temps de travail. La discussion pourra être ouverte à ce moment-là.

Le Président demande à M. le Conseiller communal Bogomil Kohlbrenner s'il est satisfait de la réponse.

M. Bogomil Kohlbrenner. Il remercie la Municipalité pour sa réponse du 5 mai pour les mesures d'urgence mises en place avec l'AEE et la direction des écoles, qui garantiront un accueil parascolaire à la rentrée 2025 notamment l'ouverture d'une salle UAPE à la Croix-Blanche. Il est rappelé dans la réponse à l'interpellation que nous aurions pu échanger en privé. Alors sur certains points certainement, l'enjeu concerne bien plus que sa personne, il touche un large groupe de conseiller-ère-s communaux/ales, bien-sûr les enfants, les familles Palinzardes, le personnel parascolaire et les écoles vu qu'une classe a été déplacée dans le projet. Seul un débat public en séance assure une transparence et l'information pour toutes et tous. Il trouve un peu déplacé qu'on lui demande de discuter de cela dans les couloirs.

Au niveau des points positifs qu'il reconnaît, l'urgence 2025 est couverte, 30 classes ont été confirmées. C'est en déplaçant une classe, ce n'est pas l'idéal, de la Croix-Blanche à Bois-Murat qui permet à ce que la classe libérée soit transformée en accueil parascolaire à la Croix-Blanche. C'est très bien. Il y a une valorisation annoncée des sites communaux existants à moyen et long terme. C'est également très bien. Mais malheureusement cela ne répond pas à la question présente, et, à son sens donc, il y a de nombreuses questions qui restent encore sans réponse concrète. Il a demandé un comparatif financier, aucun chiffre sous l'option propriété, transformation, travaux, emprunt, entretien n'a été fourni. Dans la réponse à l'interpellation cela n'a pas été fourni même si à d'autre niveau cela se fait. Au niveau des transports, il avait demandé si des économies annuelles sur les transports qui sont une question écologique et de mobilité des enfants qui au lieu de devoir être transportés tous les jours 2x voir plus entre les UAPE et les écoles. On lui répond que les chiffres 2019 ne sont plus valables sans donner plus de réponse et sans répondre sur des chiffres actualisés. Il demande donc une réponse sur les chiffres actualisés.

Au niveau de la temporalité, aucun calendrier indicatif, aucun scénario de secours en cas de retard et comme déjà mentionné les questions de trajet en bus qui vont être augmentés puisqu'une classe a été déplacée à Bois-Murat. Mais pas de réponse sur cet élément.

Donc la partie la plus importante à son sens, c'est que la Municipalité fasse un suivi du bâtiment déjà construit au Village, car son hypothèse étant que le bâtiment a été construit pour une UAPE et que même s'il y a eu conflit et tensions avec le promoteur, que le bâtiment est achevé extérieurement, son chantier est figé. Il demande que la Municipalité suive attentivement la situation de cet immeuble et laisse ouverte la possibilité de négocier son usage, son loyer et la durée du bail qui étaient les points contestés en disant que 25 ans c'est beaucoup trop cher. Il attend d'avoir les chiffres concrets.

Adapter cet équipement existant pourrait constituer un pont raisonnable jusqu'à la réalisation incertaine dans le temps, franchement c'est un peu là le point névralgique, du futur Biopôle scolaire. On nous vend du rêve, ce sont bien des nouveaux pôles scolaires qui seront moins chers mais qu'il faudra transformer, ce qui coûtera des millions et durera en tous cas une dizaine d'années. On peut l'envisager de l'imaginer pour le futur mais dans l'immédiat il trouve que la réponse n'a pas été tenue.

Donc au niveau de l'information complémentaire souhaitée, il remercie d'avance la Municipalité de :

- tenir le Conseil informé des coûts d'indemnisation du propriétaire lorsque les transactions seront validées si le projet est totalement annulé ;
- fournir un comparatif financier même estimatif complet du futur projet ;
- actualiser le coût et la durée des transports ;
- partager un calendrier, même provisoire, des étapes du projet propriétaire ;
- préciser le dispositif de secours en cas de retard ;
- tenir le Conseil informé de l'évolution du bâtiment au Village.

Concernant la réponse de la Municipalité de passer de la location à la propriété plutôt que d'aborder les raisons concrètes du présent, elle est substantiellement incomplète. Beaucoup d'affirmations stratégiques, peu de chiffres et un recours fréquent à des études internes non publiques. Il souhaite avoir des réponses prochainement.

Aucune prise de parole n'est demandée.

Le Président demande si M. le Conseiller communal Bogomil Kohlbrenner souhaite déposer une résolution.

M. Bogomil Kohlbrenner reprend la parole. Il ne souhaite pas dans l'immédiat déposer de résolution mais par contre se réserve un moment de parole lors du Conseil de juin, en fonction de l'évolution des réponses.

Le Président précise que la Municipalité est libre de donner des réponses lors de ses communications lors du mois de juin. La résolution est immédiate, la Municipalité pourrait lors du Conseil du mois de juin vous apporter quelques réponses. Confirmation qu'aucune résolution n'est déposée.

16. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE LAETITIA KULAK « SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES D'ÉPALINGES: QUELLE POLITIQUE RH DE MAÎTRISE DES COÛTS EST PRÉVUE EN 2025 ? ».

Le Président demande à Mme Laetitia Kulak si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Laetitia Kulak Elle remercie la Municipalité pour sa réponse à cette interpellation qui reste néanmoins insatisfaisante et révèle plusieurs failles majeures :

- Jobup, présenté comme incontournable, est loin d'être la plateforme dominante en Suisse romande. Sur les 27'000 offres annoncées, une large part est dupliquée, ramenant le chiffre réel à 9'000 annonces, soit 4'000 de moins qu'Indeed (agrégateur d'emplois) sur la même période.
- LPD (loi sur la protection des données) et vivier de CV : ne permet de conserver les CV qu'au maximum 6 mois sans autorisation fermement exprimée du candidat. Les RH qui conservent des candidatures, sans relances régulières, risquent ainsi de ne pas respecter la loi suisse qui impose un consentement explicite après six mois.
- Cooptation : mérite d'être mieux structurée et développée au sein de la municipalité. À ce jour, vous avez donné un exemple mais aucune donnée sur les mesures mises en place ni le pourcentage de personnel recruté via ce canal n'a été fournie. Un cas unique a été communiqué mais cela devrait pouvoir devenir une généralité pour diminuer les coûts. Ce type d'initiative pourrait être développé au sein de la municipalité pour en faire un levier stratégique de recrutement. Sans une approche claire et proactive, ce potentiel reste sous-exploité, freinant la mobilité et l'attractivité des talents.

Concernant le rôle de « HR Business Partner », la réponse repose sur une définition obsolète datant de 1997 (il y a 28 ans) ! Alors qu'une relecture de 2018 par Dave Ulrich un expert mondial et une référence des Ressources Humaines, exclut toute implication des « HR Business Partner » dans la gestion administrative (salaires, assurances sociales, etc). Ce décalage souligne un retard inquiétant dans la modernisation du service RH communal.

Face à l'urgence, elle a pris acte qu'une solution provisoire ad-interim a été trouvée avec l'embauche d'une personne anciennement DRH de grosses structures et de grosses

entreprises suisses, mais à la retraite depuis 2023. Si cette décision permet de combler temporairement le vide, elle illustre le manque d'anticipation et la nécessité de repenser les RH pour s'aligner aux exigences contemporaines. Tous ces points l'inquiètent fortement.

Elle souhaite déposer la résolution suivante : Suite au départ des membres actuels du service des RH, nous souhaitons que la Municipalité étudie par tous les moyens possibles la remise en route de ce service répondant aux rôles et définitions modernes des RH pour un bon fonctionnement de ce secteur de l'administration.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote de la résolution.

Au vote, avec 40 oui, 5 non et 17 abstentions, la résolution est approuvée.

12. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

A ce jour, le Bureau a reçu une seule interpellation.

M. Corentin Binamé. Déposée en avril 2023, l'initiative cantonale « baisse d'impôt pour tous, redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne » demandait au Grand Conseil d'accepter une baisse de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune de 10%.

Cette initiative ayant été rejetée par le Grand Conseil lors de sa séance du 4 décembre 2024, par 91 voix contre 31 et 14 abstentions, elle devra prochainement être soumise aux citoyennes et citoyens du canton de Vaud conformément à la LDLP.

D'après le comité d'initiative les communes seront épargnées en cas d'acceptation de celle-ci puisqu'elle ne concerne que l'impôt cantonal et non l'impôt communal.

Or, dans le cadre de l'examen de cette initiative par la commission des finances du Grand Conseil, puis des discussions au sein du Grand Conseil, il a été relevé qu'une diminution des revenus fiscaux du canton de l'ordre d'environ CHF 450'000'000 selon le comité d'initiative et entre CHF 530'000'000 et 550'000'000 selon la Conseillère d'État alors en charge des finances Mme Valérie Dittli aurait un impact sur la répartition des tâches entre le canton et les communes qui devrait être en défaveur des communes. Madame la Conseillère d'État a par ailleurs indiqué dans le cadre de sa prise de parole devant le Grand Conseil qu'en cas d'acceptation de l'initiative une réduction des prestations destinées à la population sera nécessaire. Il découle de ce qui précède que les communes vaudoises seront selon toute vraisemblance impactée par une acceptation de cette initiative par la population. Les enjeux sont d'autant plus importants pour notre commune en regard des difficultés financières qu'elle traverse. En effet, une délégation de charges supplémentaires provenant du canton semble particulièrement peu opportune alors que notre commune cherche à réaliser des économies. S'il appartient évidemment à la population de se prononcer de manière souveraine, il apparaît néanmoins important que les collectivités publiques veillent à sa complète information sur les conséquences de cette initiative. Partant de cela, il a l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité prévoit-elle de se déterminer sur l'initiative « baisse d'impôt pour tous redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne ». Si oui par quel biais, sinon pourquoi ?

- Enfin la Municipalité a-t-elle entrepris ou compte-t-elle entreprendre des démarches en vue d'atténuer les petites conséquences financières pour la commune d'une acceptation de l'initiative ?

Il remercie par avance pour les réponses écrites en cas de prise en considération de cette interpellation.

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas. Il remercie la Municipalité de répondre par écrit.

Il n'y a pas d'autres interpellations.

13. QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS.

Le Président voulait relever, concernant les Clubs sportifs, que commencent en mai les phases de championnat. Il a eu le plaisir d'aller voir le match de basket et son ambiance et il remercie pour cette invitation. Mais il y a beaucoup d'autres activités déployées en mai-juin par les écoles notamment.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions, vœux et divers.

Mme Fabienne Bride prend la parole concernant son postulat qui s'intitule « Détection et soutien des enfants-aidants, sensibilisation à cette problématique aux professionnels du parascolaire et à la population » pris en considération lors du Conseil communal du 17.09.2023. Elle demande où en est le traitement ce postulat à ce jour ?

Mme la Municipale Chantal Good informe que la réponse sera donnée lors d'une prochaine séance du Conseil Communal.

M. Félix Schmidt prend la parole pour le plan de construction de Florimont. Le 24 avril 2025 la Municipalité a envoyé au Conseil communal le rapport 04/2025 concernant la réponse à la pétition « Sauver l'espace vert de Florimont, non à un nouveau plan de construction, agissons pour un développement raisonnable et maîtrisé de la Commune » puis elle l'a retiré de l'ordre du jour et de l'Extranet. Il s'exprime autant en sa qualité d'un des auteurs et signataire de cette pétition autant en tant que Conseiller communal. Le contenu et la forme de cette réponse de la Municipalité soulève cinq problèmes. Le premier est un problème d'urbanisme. Dans sa réponse la Municipalité présente un développement nouveau et inattendu de sa stratégie urbanistique sur cette parcelle avec une densité nettement supérieure à celle annoncée dans le cadre de la vision communale. En effet dans la vision communale, la Municipalité mentionnait pour Florimont qu'une zone de verdure de 8'000 m² serait transférée à la Commune et le reste de la parcelle accueillerait, il cite : « *un quartier d'habitation à l'instar de celui situé en face au chemin des Moulins* ». Ce n'est pas très précis, mais en commission d'urbanisme, la représentante de la Municipalité avait bien précisé que la Municipalité évoquait une densité moyenne similaire à celle existant au chemin des Moulins, le quartier voisin du côté du Polny. Ceci était précisé dans le rapport au Conseil de la commission d'urbanisme qui indiquait il cite : « *quant au reste de la parcelle, la commune envisage une densité similaire à celle du quartier voisin du chemin des Moulins* » fin de citation. La commission avait en outre indiqué à l'unanimité toute partie

confondue. Il cite « *que les surfaces non construites de la zone de Florimont devraient être sauvegardées le plus longtemps possible. Il s'agit d'un dernier terrain non construit à l'intérieur du périmètre compact et il devrait être préservé dans l'esprit de la LAT sans que les projets de constructions ou de densification déjà approuvés ou prévus ne sont pas réalisés* ». Ceci allait d'ailleurs tout à fait dans le sens des pétitionnaires. Que nous indique ce nouveau rapport de la Municipalité ? En page 7, la Municipalité nous dit que l'indice d'utilisation du sol IUS sera de 0.625 soit supérieur à celui du quartier des Moulins. Bien plus, cet indice de 0.625 sera calculé sur la base de l'entier de la parcelle soit 33'509m² pour définir le potentiel de surface de plancher. Ce potentiel calculé sur l'entier de la parcelle sera toutefois transféré sur la seule parcelle constructible, déduction faite des 8'000m² de surface verte portant l'indice d'utilisation du sol de la partie constructible de 0.625 à 0.821 soit un indice largement supérieur à celui utilisé pour Le Closalet par exemple. C'est un indice d'utilisation de sol d'un centre-ville. Rappelons à cet effet que pour Le Closalet, l'indice d'utilisation du sol avait été effectivement appliqué uniquement à la surface constructible. Sa surface considérable de la zone verte n'ayant pas été considérée dans le calcul de surface de plancher. La Municipalité prévoit donc une densité beaucoup plus forte sans rapport avec celle du quartier des Moulins ni avec ce qui avait été indiqué au Conseil et à la Commission d'urbanisme ni même avec Le Closalet. Le changement n'a jamais été présenté à la commission d'urbanisme.

Deuxième point, la Municipalité attaque personnellement un des signataires de la pétition avec il cite : « *en parlant de motivations douteuses* ». Elle ne mentionne pas son nom mais tout le monde à Épalinges saura de qui il s'agit. Bien pire elle se permet de signaler ses propriétés par une image afin de discréditer sa position. On va où là ? On ouvre donc la porte aux prochaines campagnes électorales où l'on se permettra d'indiquer la surface, la position et la valeur des propriétés de chacun d'entre nous, de chacun d'entre vous Monsieur le Syndic, Mme la Municipale. Cette mise au pilori est inacceptable et nécessite des excuses.

Troisièmement, la Municipalité attaque un signataire de la pétition en indiquant que le fait qu'il soit voisin du terrain concerné lui confère une « motivation douteuse » et son intérêt privé diminue la valeur de sa position. Rappelons à Mme la Municipale et M. le Syndic que le droit de pétition est inscrit à l'article 33 de la Constitution de la Confédération Helvétique en ces termes : « *Toute personne a le droit, sans qu'elle en subisse de préjudice, d'adresser des pétitions aux autorités* » c'est simple et clair. Toute personne implique évidemment également les voisins d'un projet d'urbanisme. Chacun de nos habitants, chacun d'entre vous, est donc absolument légitimé par la Constitution à déposer une pétition concernant un projet dans son voisinage sans que sa demande ou sa personne ne soit dénigrée pour ceci. Sans qu'elle en subisse de préjudices indique que les autorités doivent protéger les pétitionnaires et en aucun cas leur porter préjudice par exemple en les dénigrant ou en les clouant au pilori.

Quatrième point : la Municipalité estime que la population serait il cite « *trompée par des affirmations sans réel fondement et dont les motivations sont douteuses* ». Après plusieurs pétitions et un référendum concernant différents quartiers de la commune, considérer parce qu'elle a été trompée que la population affiche encore une fois son attachement au maintien des zones vertes et un développement raisonnable, c'est très dénigrant pour l'ensemble des signataires et c'est les prendre pour des enfants manipulés et cela évite aussi à la Municipalité d'écouter le message des pétitionnaires. C'est inacceptable. Rappelons que la pétition, comme le référendum précédemment gagné, ont été signés par des habitants de tous les quartiers de la commune, ce n'est pas une histoire de voisins mais bien une opinion largement partagée voire majoritaire. Cinquième point : finalement la pétition a été adressée au Conseil communal et à la Municipalité. En effet c'est le Conseil communal qui a l'autorité pour approuver ou non

les projets d'urbanisme et notamment les plans de quartier ainsi que les projets de réponses aux opposants. C'est donc un domaine clé de la compétence du Conseil communal. Ainsi il est tout à fait normal que la Municipalité lui propose la réponse aux pétitionnaires et qu'il valide cette réponse s.

Il demande que projet réponse soit corrigé pour tenir compte des éléments ci-dessus transmis, discuté et approuvé par le Conseil communal et que des excuses soit faites au pétitionnaire mis au pilori par la Municipalité.

M. Richard Golay. Il vient appuyer le dernier point de M. Félix Schmidt, dans le sens où il parle sous le regard bienveillant du président de la commission des pétitions, dont il est membre. La commission des pétitions a été saisie de ce dossier et ensuite son rapport a été transmis par le Conseil à la Municipalité et c'est donc normal que la réponse figure à l'ordre du jour d'une de nos séances. Il sait qu'il y a eu des échanges avec Mme la Préfète qui pensait au début comme il vient de le dire et qui a ensuite changé d'avis. Mais pour une question de bon sens, c'est normal que la question soit mise à l'ordre du jour et discutée en séance. La réponse pour sa part est bien-sûr de la responsabilité de la Municipalité. Néanmoins c'est un point à mettre à l'ordre du jour et il soutient cette demande.

M. Guillaume Morand. Il remercie M. Félix Schmidt de son intervention sur la pétition de Florimont, à laquelle il adhère à 100%. Il avoue avoir été particulièrement choqué par la réponse de la Municipale de l'urbanisme qui le désigne comme l'homme à abattre et comme l'unique responsable de cette pétition, qui agirait pour son intérêt personnel et dont les motivations, comme l'a dit M. Schmidt, sont douteuses. Cela sonne comme un règlement de compte et il en reste bouche bée. Oui, il a été choqué que plus de 55 ans de vie de la famille Morand, sa famille, à Épalinges soit mise en pâture, réduite à un trait de Stable le désignant comme le sale riche qui n'agit que pour son intérêt personnel, soulignant en orange fluo à tout le Conseil communal quelles sont les parcelles et les maisons dont il est le propriétaire. Quel coup bas... Il a tout de suite ressenti de la peine pour son père, c'est grâce à l'héritage laissé par sa propre mère qu'il a pu acheter Florimont 13 en 1970 et venir s'établir les sept de la famille à Épalinges. Il a également ressenti de la peine pour sa mère qui suite à la faillite de la société industrielle de son père dans les années 80 a travaillé pendant plus de 20 ans comme une forcenée, en tant que secrétaire à l'Institut de recherche contre le cancer aux Croisettes pour parvenir in extremis à éviter de devoir vendre la maison et quitter Épalinges

Il a également ressenti de la peine pour sa compagne et la mère de ses enfants qui se donne corps et âme pour la Commune depuis plus de 15 ans comme responsable du Centre d'animation socioculturelle Palinzard (CAP) et qui va devoir subir les effets collatéraux de cette chasse à l'homme. Un employé de la Commune lui a déjà fait une remarque sur le fait qu'elle soit multi-propriétaire.

Finalement, mais peut-être le plus dur, il a ressenti beaucoup de peine pour ses deux enfants, élèves de Bois-Murat et footballeurs au FC Épalinges, qui pourraient subir harcèlement et racket, leur père étant désigné comme il l'a déjà dit par la Municipale de l'urbanisme comme étant un riche multi propriétaire aux motivations douteuses et qui n'agit que pour son propre intérêt.

Oui, Mesdames et Messieurs, il est amoureux de la zone de Florimont, de sa ferme, de ses animaux, de ses forêts, de sa prairie, de sa biodiversité, oui il en est amoureux et oui il fera tout son possible pour respecter les vœux de la famille Pasche qui a exploité ce domaine à la force du poignet pendant plus de 2 siècles. C'est d'ailleurs l'unique raison pour laquelle, suite à son succès professionnel, il a préféré acquérir terrains et

maisons jouxtant le chemin de Florimont, plutôt que de réaliser d'autres investissements immobiliers ailleurs qui auraient été pourtant bien plus lucratifs. Dans les faits, toutes ses acquisitions immobilières à Épalinges ont un point en commun. C'est toujours les anciens propriétaires qui l'ont contacté, ayant peur que les promoteurs immobiliers détruisent leur habitation pour en faire des biens immobiliers à haut rendement.

Non ce n'est pas anodin d'avoir réalisé tous ses investissements immobiliers dans sa propre commune. Cela démontre un fort attachement à sa commune et cela démontre son amour pour Épalinges. Racheter des maisons des années 60 et les rénover n'est pas une sinécure. Cela coûte beaucoup avec au final une faible rentabilité. Finalement en plus d'être choqué et peiné, il doit nous confier qu'il se sent un peu amer en regardant dans le rétroviseur. Amer de se voir traiter de la sorte, alors que cela fait bien longtemps qu'il est devenu un très grand contributeur de la commune suite à son succès sur le plan professionnel. Evidemment cela ne confère aucun passe-droit c'est bien clair. Aucun passe-droit, mais peut-être juste un minimum de respect.

Comme sa participation de soutien au 1066 Festival d'Épalinges à hauteur de CHF 300'000,00 depuis le début de cette merveilleuse aventure dont le programme sera dévoilé après demain, elle ne donne droit à aucun respect. Ce n'est pas parce qu'il a mis CHF 300'000,00 de sa poche qu'il a un passe-droit mais s'attendait à un minimum de respect, un minimum de respect les amis. Un minimum...

À la suite de tout ce qui précède, il a par l'intermédiaire de son avocat demandé à la Municipalité des excuses et le retrait des passages le concernant dans leur réponse à la pétition. La Municipalité n'a pas encore répondu à leurs diverses doléances mais leur a signifié, dans une réponse, qu'elle avait retiré cette réponse d'extranet indépendamment de leur courrier comme l'a dit M. Schmidt. En fait, c'était une erreur car la réponse de la Municipalité qui a demandé un avis de droit, n'a pas besoin de passer au Conseil communal ce qu'il déplore comme M. Golay.

Malheureusement vous avez tous reçu cela par courrier ou sur internet. Donc, le mal est fait et il a été sali. Il a donc demandé à son avocat de poursuivre les démarches légales pour demander réparation. Et finalement, il regrette profondément toute cette situation, son honneur bafoué, du temps et de l'énergie perdus, des frais en plus pour la Commune comme pour lui alors que dans le fond il ne voulait qu'une chose sauver la zone verte de Florimont comme il voulait sauver la forêt du Flon et qu'il a fait.

Il retourne à sa place sous les applaudissements

Mme la Municipale Brigitte Crottaz ne répondra pas intégralement à l'ensemble des propos qui ont été tenus ce soir et le fera volontiers par écrit. Elle regrette sincèrement que la réponse de la Municipalité ait blessé aussi profondément M. Morand. Ce n'était pas son souhait. Elle insiste sur ce fait que ce n'est pas la Municipale mais la Municipalité qui a répondu, elle a bien pris note de la lettre que votre avocate leur a adressée et elle y répondra ainsi qu'à vous-même.

Concernant le principe de la pétition, il y a eu une en 2016 et une en 2020, adressées au Conseil communal et à la Municipalité. Une fois reçues, les pétitions sont ensuite examinées par la commission des pétitions. Cette dernière se prononce sur la recevabilité ou non de la pétition puis la transmet à la Municipalité. Si vous lisez l'article 76 de notre règlement, il est ensuite mentionné que la Municipalité doit y répondre et doit informer les conseillers communaux de la réponse qu'elle donnera aux pétitionnaires.

Il y a eu un bug de mise en page, c'est comme cela qu'elle le comprend, de la réponse à la pétition puisqu'il y a au sein de l'administration beaucoup de modèles dans lesquels

les réponses sont glissées. Cette réponse en l'occurrence a été mise dans un modèle qui ressemble à une réponse à un préavis et non pas à une réponse à une pétition. De ce fait, assez logiquement, le Bureau a cru que c'était un préavis et qu'il devait passer par la commission d'urbanisme. Mais à cette pétition, la réponse doit être donnée aux pétitionnaires. La pétition ne doit pas être réexaminée par la commission d'urbanisme. Et elle tient quand même à dire que les conclusions de la réponse sont qu'en tous points ce projet de Florimont répond aux décisions qu'ont prises notre Conseil ces dernières années en particulier d'accepter le plan directeur communal qui fait mention d'une construction dans cette zone, ensuite d'une vision urbanistique qui fait mention d'une construction dans cette zone. M. Schmidt a tout à fait raison, on avait véritablement envie d'avoir une densité moins élevée et c'est comme cela qu'on a réalisé ce qui était dans la vision urbanistique, mais comme vous le savez aussi pertinemment une convention a été signée entre la Municipalité et le propriétaire de ce terrain en 2020 donc avant les dernières élections et cette convention doit être respectée et les surfaces à bâtir doivent être entièrement reportées sur le terrain hors 8'000 m², tout le monde connaît cette convention qui a déjà passé au Conseil communal. Elle tâchera de répondre par écrit aux diverses remarques de M. Schmidt et bien-sûr M. Morand recevra un courrier personnel. Quand la Municipalité s'est rendu compte que ce préavis ne devait pas passer en commission, et donc pas être mis à l'ordre du jour, il a été immédiatement retiré sans que ce soit sur demande de l'avocate de M. Morand mais c'était trop tard, elle ne savait pas qu'il avait déjà été accessible pour certains d'entre vous et elle en est véritablement navrée. C'est la Préfète qui confirme que la réponse doit être donnée aux pétitionnaires et la copie adressée à tous les conseillers communaux.

Le Président remercie Mme la Municipale et prend la parole de la part du Bureau. Il précise que l'ordre du jour du dernier Conseil a été approuvé par le Bureau par une très large majorité. Le Bureau a pris acte de la réponse de la préfecture. En grattant un peu, on verra que la compétence est de la Municipalité, puisque si on se reporte à la LATC, art. 34 « établissement des plans d'affectation communaux »: les plans sont établis par la Municipalité. Aux yeux de la Préfecture, c'est donc de compétence municipale, c'est pour cela que l'objet est aujourd'hui dans les mains de la Municipalité au sens du Bureau et, dès lors, la réponse partira directement aux pétitionnaires sans être traitée d'abord et acceptée par le Conseil. Le Bureau s'est donc basé sur un avis de droit, et avec une très forte majorité au Bureau. Il pense que les choses ont été faites de façon correcte. Est-ce que la pétition devait être envoyée au départ à la Commission des pétitions ou au Conseil ? Il ne peut pas se prononcer n'étant pas au Conseil à ce moment-là.

M. Erich Dürst prend la parole et va d'abord intervenir sur la forme et ensuite sur le fond. Sur la forme, il ne partage pas l'appréciation de notre Président, ni l'appréciation de la Municipalité, ni celle de la Préfète. La loi sur les communes au sujet des pétitions est assez claire. Toute pétition, peu importe à qui elle est adressée, doit être transmise à l'autorité compétente et en matière d'aménagement du territoire et en matière d'approbation de plan d'affectation (plan de quartier anciennement), la compétence est bien celle du Conseil communal. A l'époque, le Bureau avait considéré ceci et l'a transmis à la commission pétition comme il est prévu sur la Loi des communes et la Commission des pétitions a préavisé pour le Conseil pour une prise en considération de cette pétition. Le Conseil communal a voté la prise en considération de la pétition donc notre Conseil a considéré que c'était un objet de sa compétence. Maintenant il reste un certain flou au niveau de la loi. La loi ne dit pas qui doit répondre aux pétitionnaires. Elle dit simplement qu'une réponse doit être donnée aux pétitionnaires. Il est clair que le Conseil lui-même ne peut pas rédiger une réponse, car il n'a pas les outils pour le faire et il est assez logique que ce travail soit délégué par le législatif à l'exécutif. Mais reste encore

ouverte la question : qui doit apporter cette réponse ? Mais il est d'avis que le Conseil doit donner la réponse, car c'est de sa compétence. Il va en rester là. Il voulait juste partager ces quelques considérations avec tous.

Sur le fond maintenant, ceux qui siègent depuis un certain temps dans notre Conseil savent que les questions d'aménagement du territoire sont importantes et touchent beaucoup de monde. Ce soir, on le voit dans la mesure où cela évoque des émotions d'un côté comme de l'autre. Il se permet ce soir de plaider pour qu'à l'avenir le Conseil puisse avoir des débats sereins autour de ces questions, que les différents avis puissent être exprimés, confrontés en toute transparence, en toute sérénité. Il regrette effectivement qu'à l'occasion de la réponse à cette pétition, le Conseil n'a pas l'occasion de mener une première fois un débat autour de ce sujet. Mais il y aura de toutes façons un jour un projet de plan d'affectation et les débats seront faits à ce moment-là. Il appelle à des débats sereins autour de ce sujet.

M. Julian Pidoux. Pour revenir sur la forme, il est tout à fait d'accord avec son collègue M. Erich Dürst. Chaque fois qu'il y a une pétition, il y a chaque fois les mêmes discussions, et le match est refait. Il y a autant d'avis que de personnes questionnées. Il parle en connaissance de cause, car la commission d'Urbanisme a vécu ce petit mélodrame en direct. C'est pour vous, non ce n'est pas pour vous. En repartant de la Loi sur les communes, on pourrait une fois avoir un schéma clair ou, si c'est nécessaire, modifier le règlement. On perd un temps de discussion sur ces pétitions qui est immense. Il formule le vœu que le Bureau se renseigne formellement sur une procédure simple qu'on puisse appliquer à l'avenir et que l'on gagne du temps et de l'efficacité quitte à modifier notre règlement communal qui n'est peut-être pas optimum et qui semble ajouter une touche de complexité par-dessus la Loi sur les communes.

Le Président remercie M. Julian Pidoux pour son vœu. Il précise qu'un contact a déjà été pris avec la Préfecture et le Bureau a relayé toutes les informations problématiques dans le cadre de l'avant-projet de la Loi sur les communes. Il espère que le Grand Conseil donnera une loi claire et simple que l'on pourra appliquer avec facilité mais il relève que les choses sont relativement compliquées.

M. Richard Golay. Il a présidé dans une autre commune une commission des pétitions pendant plusieurs années. Le problème ici provient du fait que la pétition a été adressée à la Municipalité et à la Présidence du Conseil communal. Si la pétition est adressée à la Présidence du Conseil communal, le Bureau décide si la pétition doit être transmise à la Municipalité ou à la Commission des pétitions. Il convient d'informer les personnes qui seraient en contact avec des pétitionnaires ou si vous êtes pétitionnaire, d'adresser la pétition au Président ou à la Présidente du Conseil communal comme cela il n'y aura pas d'ambiguïté.

M. François Puricelli. Il émet un vœu de vivre ensemble. Il est autant cycliste que piéton. Il a croisé plusieurs fois à la Route du Village, sur le trottoir, un papa et ses enfants en vélo. Les piétons descendent dès lors du trottoir pour laisser passer les vélos. Mauvais réflexe. Il souhaiterait que lors de la formation qu'on donne aux écoles, il soit rappelé que le trottoir est avant tout réservé aux piétons et que c'est aux cyclistes/trottinettes de descendre du trottoir pour laisser passer les piétons. Il espère que chacun prêterait attention aux règles élémentaires du vivre ensemble.

M. Stéphane Bruneau. Il va être un peu plus léger. Deux communications sportives. Il remercie le Président et la Municipalité pour leur présence à la remise des coupes et

médailles lors du dernier week-end de la Coupe vaudoise de Basket qui a vu un titre et un finaliste pour le BC Épalinges.

En premier, Lausanne et le canton de Vaud, terre d'accueil de nombreuses fédérations sportives internationales, s'apprêtent à accueillir, du 12 au 22 juin prochains, Lausanne 2025, la 77e Fête fédérale de gymnastique.

Cet événement gymnique, qui n'était pas revenu en Suisse romande depuis 1978, rassemblera près de 65'000 gymnastes venus de toute la Suisse et quelques 300'000 spectatrices et spectateurs, dans un esprit de convivialité.

Si vous avez un moment, venez en ville regarder et suivre les diverses activités liées à la gymnastique. De nombreux sites au bord du lac, la vallée de la jeunesse, Beaulieu, les Bergières, le Stade de Coubertin et d'autres endroits seront pris d'assaut par les gymnastes.

La société de gym féminine d'Épalinges participera aux compétitions le 14 juin avec les jeunes de 6 à 18 ans au PolySports. Le 15 juin, les mêmes groupes ainsi que les plus jeunes de 2 1/2 à 6 ans défileront lors de la cérémonie au stade Coubertin. Le 21 juin, un groupe de 12 adultes concourra aux épreuves de Fit+Fun.

Toutes les activités sont gratuites pour les spectateurs. Pour la cérémonie de clôture au stade de la Tuilière, le dimanche 22 juin, une inscription est demandée via le site de Lausanne 2025, mais l'entrée reste gratuite.

Justement à propos de cette cérémonie de clôture, 4 Palinzardes participeront à la chorégraphie avec 390 autres gymnastes. A vous le défi de les retrouver parmi eux et ainsi de jouer à Où est Charlie ...

Seconde communication : du 28 juin au 6 juillet, Lausanne accueillera le championnat du monde basket U19, premier événement mondial de ce type en Suisse pour la balle orange. Tous les grands joueurs de cette discipline sont passés par cette compétition.

L'association vaudoise est toujours à la recherche de volontaires, licenciés d'un club ou pas, pour le stand nourriture et boissons. Tickets pour la compétition à la clef ! Les enfants et ados de moins de 19 ans ont entrée gratuite pendant les matchs de groupe. Il en profite pour vous informer que Jonas Argenti, pur produit de la formation du BC Épalinges et actuellement joueur de LNB à Morges, est dans la liste des 25 présélectionnés de l'équipe nationale suisse. S'il est retenu dans le 12 final, Épalinges sera représentée d'une certaine manière parmi la future élite du basket mondial, pas mal pour notre commune.

Mme Lea Pacozzi. Elle revient sur une communication qui a été faite au début de la séance avec un peu de latence sur la différence de salaires entre les hommes et les femmes de notre commune qui s'élève quand même à 4.3%. On ne dépasse pas le plafond de 5% mais on est assez loin du 0%. Elle voulait demander comment on explique cette différence et si la Municipalité a prévu des mesures pour régler cette situation.

Mme Marisa Dürst, Municipale. La Municipalité est consciente que le taux est de quand même de 4.3%, mais inférieur à 5% ce qui est déjà très bien. Effectivement, la Municipalité est attentive à cette égalité salariale à chaque fois qu'il y a des engagements. Les premières explications justifiant les différences sont que cela est dû en grande partie au fait que les critères retenus sont l'âge et la formation. Autres premiers éléments, c'est que plus de postes à responsabilité sont occupés par des hommes à l'heure actuelle ce qui pourrait expliquer ce taux. La Municipalité examinera plus en profondeur ces différences et reviendra ensuite auprès du Conseil communal pour la réponse.

M. Michael Mäder. Suite au vœu de M. François Puricelli, il aimerait préciser que le Bureau de prévention des accidents BPA indique qu'en Suisse les enfants sont légalement autorisés à circuler seuls à vélo sur les routes principales dès l'âge de 6 ans. Avant cela, ils doivent être accompagnés par une personne d'au moins 16 ans en raison de leur développement, les jeunes enfants restent toutefois dépassés par la complexité des règles de la circulation routière. Il relève par contre la loi en vigueur depuis janvier 2021 (art 41, al 4 OCR) qui cite que les enfants jusqu'à 12 ans peuvent, en l'absence de voie cyclable ou bande cyclable, circuler à vélo sur les chemins pour piétons et trottoirs en adaptant la vitesse et leur conduite aux circonstances. Ils doivent notamment faire preuve d'égard envers les piétons et leur laisser la priorité.

Le Président relève que le Conseil n'est pas compétent pour traiter d'un point relevant de l'OCR.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 17 juin 2025 à 18h30 ou 19h00 à la salle des spectacles. Cela dépendra de l'ordre du jour. Merci de réserver dans vos agendas dès 18h30. Il souhaite à tous un très bon retour à la maison.

La séance est levée à 21h24.

Épalinges, le 19 juin 2025.

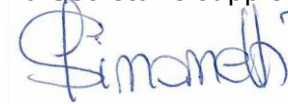
Le Président :



Cyril Duruz



La Secrétaire suppléante :



Laurence Simonetti